



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale des Territoires  
de la Haute-Loire

Service de l'Environnement et de la Forêt

Affaire suivie par : Claude BONNET  
Tél. : 04 71 05 83 46 - Télécopie : 04 71 05 84 70  
Courriel : [claud.bonnet@haute-loire.gouv.fr](mailto:claud.bonnet@haute-loire.gouv.fr)

PROJET DE DECISION AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ENVIRONNEMENT  
PRINCIPE DE PARTICIPATION DU PUBLIC – Art. L 120-1 du code de l'environnement  
SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

**projet d'arrêté préfectoral**  
**modifiant l'arrêté DDT n°E2011-261 fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L.**  
**414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes,**  
**projets, manifestation et interventions soumis à l'évaluation des incidences Natura**  
**2000**  
**dans le département de la HAUTE-LOIRE**

**Article 1 – Cadre réglementaire relatif à la participation.**

Article L120-1 du code de l'environnement : « **toute personne est informée des projets de décision publiques ayant une incidence sur l'environnement dans les conditions lui permettant de formuler ses observations qui sont prises en considération par l'autorité compétente** »

La participation du public au projet de décision cité en titre est régie par la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

**Article 2 – Documents à disposition du public.**

2.1 Liste des documents consultables

- Les modalités de consultation
- La note de présentation du projet d'arrêté
- Le projet de décision (arrêté préfectoral)

2.2 Accessibilité des documents consultables

Ces documents étaient accessibles à l'adresse suivante :

<http://www.haute-loire.gouv.fr/participation-du-public>

**Article 3 – Participation du public.**

Le public pouvait réagir au projet de décision par écrit

**Du 16 juillet au 4 septembre 2014**

Soit par mail à l'adresse dédiée suivante :

[ddt-spe@haute-loire.gouv.fr](mailto:ddt-spe@haute-loire.gouv.fr)

Soit par courrier adressé à

Direction Départementale des territoires de la Haute-Loire –  
service de l'environnement et de la forêt – 13 rue des Moulins  
43009 Le PUY EN VELAY CEDEX.

**Article 4 – Synthèse et prise en compte des observations.**

Aucun avis n'a été déposé, ni sur la messagerie électronique dédiée, ni à l'adresse postale de la direction départementale des territoires.